

Hygiène publique/Face aux montagnes d'ordures dans la ville

La mairie de Libreville enclenche un plan d'urgence de deux semaines

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Avec le concours de la société Agli, cette opération de collecte, menée de jour comme de nuit, depuis lundi dernier, vise à assainir les points d'apport volontaire des zones "miroir" (ou grands axes), allant du carrefour Gigi au pont Nomba, de l'échangeur du rond-point de la démocratie aux feux tricolores près du ministère des Affaires étrangères, en passant par le bord de mer et le tronçon PK0-PK12.



Les équipes de jour procèdent à l'entretien pour faciliter la transition aux unités de nuit.

tricolores du ministère des Affaires étrangères, en passant par le bord de mer et le tronçon PK0-PK12, des unités mécanisées procèdent depuis lundi dernier, de jour comme de nuit, à la collecte, au dépotage dans des camions, au nettoyage et à l'entretien des dites zones.

Dans la nuit de mardi à hier, la même mobilisation était encore au rendez-vous, afin de redonner à Libreville un aspect un peu plus sain. Pour veiller au bon déroulement des opérations, la directrice générale de l'environnement de

la mairie de Libreville, Alix Sougou Latsière a parcouru l'ensemble des sites de ramassage, accompagnée de la directrice de la propreté et de l'hygiène publique, Bernadette Moussouma, du chef de service de la propreté, Martial Koumba, du coordinateur général d'Agli, Bachir Tarabey, et de son directeur technique. "Nous faisons le tour des points d'apport volontaire pour observer l'effectivité du travail (...) Nous ne sommes pas à notre premier plan d'urgence. Et ce n'est pas la première fois non plus que



Ce plan d'urgence de la mairie de Libreville est nécessaire compte tenu de l'étendue de la tâche.

nous faisons appel à Agli en pareille circonstance", a-t-elle souligné. "L'opération instaurée sur instructions du maire de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda, est menée, le jour, avec des équipes d'unités mobiles de propreté. Celles-ci assurent l'entretien et évacuent les détritiques des bacs complètement saturés, dans le but de faciliter la transition aux éléments de nuit, de manière à ce que le travail se déroule sans incident ou accident, et sans former des embouteillages ou créer des désagréments aux usagers de la route", a

ajouté, pour sa part, Bachir Tarabey.

EPREUVES• Cependant, comme toute œuvre humaine appelée à subir des épreuves, cette action de salubrité citoyenne se heurte à un certain nombre de difficultés liées notamment à la nature des déchets déposés aux points d'apport volontaire. Car, comme l'a souligné la DG de l'environnement de la mairie de Libreville, les producteurs d'ordures non ménagères (commerçants, vulcanisateurs, etc.) saturèrent les bacs, alors qu'ils doivent plutôt acheminer

leurs déchets autrement à la décharge municipale, soit en établissant des contrats avec des sociétés privées ou en se rendant eux-mêmes au pont bascule. Autre problème rencontré par les agents sur le terrain : le feu mis par les populations dans les bennes à ordures. "L'inconvénient ici, c'est que le travail se retrouve ralenti le temps que les flammes s'estompent. Mais l'effet pervers va s'orienter sur la santé des populations, parce que la fumée qui se dégage d'une incinération d'ordures est toxique pour l'organisme", a expliqué Bachir Tarabey.

"Dans l'opinion, on pense, en général, que la mairie de Libreville est responsable de la présence de ces énormes tas d'immondices dans la ville, alors qu'il n'en est rien en réalité. En tant que tiers bénéficiaire, elle ne fait que contrôler le travail de la société Averda à qui incombe la tâche de ramassage des ordures ménagères, et avec laquelle elle n'a signé aucune convention", indique également Mme Sougou Latsière.

Petit angle

Où est passé Averda ?

MSM
Libreville/Gabon

LA résolution définitive de la problématique du ramassage des ordures ménagères à Libreville et ses environs ne saurait se contenter des petites actions ponctuelles et sporadiques.

L'Etat devrait prendre le courage de mettre à plat cette convention avec l'opérateur Averda, et s'inspirer du modèle des pays comme le Rwanda ou la Guinée équatoriale voisine. En effet, force est de constater que l'entreprise Averda n'effectue sa collecte des ordures qu'au

prorata des avances consenties par l'Etat. En mars dernier, l'enveloppe de 1,5 milliard de franc du gouvernement n'a servi qu'à débarrasser Libreville d'une partie des immondices qui jonchent ses rues. Sitôt consommée cette manne, Averda a une nouvelle fois traîné les pieds, exigeant le règlement intégral de son reliquat.

Même les objurgations, en mai dernier, du directeur de cabinet du président de la République, Brice Lacruche Alihanga lors de sa visite à la décharge de Mindoubé, n'ont pas suffi à convaincre Averda de reprendre correctement du service. La réalité économique est telle que l'entreprise ne

peut obtempérer durablement à une quelconque directive sans la contrepartie financière, qui lui permet également d'honorer ses charges salariales et d'exploitation. En six mois, la dette de l'Etat est passée de 16 à 22 milliards de francs aujourd'hui et s'accumule chaque mois, au risque de devenir insoutenable, à

l'image des odeurs pestilentielles qui polluent l'environnement de Libreville. Comment en est-on arrivé là ? Et qui sont les responsables ?... Mais répondre simplement à cette interrogation suffira-t-il à juguler l'inquiétant phénomène de l'insalubrité qui menace actuellement la vie des habitants de la capitale ?

Front social /Caisse nationale de sécurité sociale(CNSS)

Le Sypross dépose un deuxième préavis de grève

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

APRÈS le dépôt, le 03 septembre dernier, d'un premier préavis de grève, contesté par la direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) via la direction provinciale du Travail pour incohérence sur la date effective de l'entrée en la grève des agents, le bureau exécutif du Syndicat des professionnels de la Caisse nationale de sécurité sociale (Sypross) est revenu à la charge, mardi dernier, en déposant un nouveau préavis de grève de 10 jours sur la table de la tutelle. Au terme de ce délai, le syndicat envisage d'entrer en grève, si des réponses ne sont pas apportées à leurs doléances Pour mettre tous les mem-

bres au même niveau d'information, le bureau directeur du Sypross a tenu, hier, un point-presse au quartier Dragages, dans le 6e arrondissement de Libreville, pour réaffirmer son ras-le-bol face au climat délétère qui règne depuis quelque temps au sein de la CNSS. A cette occasion, les partenaires sociaux de la CNSS sont revenus sur le long chapelet des abus dont ils se disent l'objet de la part de leur direction générale. Ils reprochent, par ailleurs à la tutelle de « diriger la CNSS avec émotion et sans tenir compte des textes en vigueur qui régissent les rapports employeur et salariés, ainsi que les textes juridiques encadrant les activités régaliennes de la CNSS. » De plus, les travailleurs constatent, pour le déplorer, que « la Caisse nationale de sécurité sociale est le sponsor de toutes les activités lu-



Le président du Sypross André-Richard Ndi Bekoung, lors de sa déclaration, hier.

diques et sportives organisées à Libreville (...) Nous dénonçons aussi le fait que les journées dites "No stress", tenues chaque 2e vendredi du mois, soient imposées aux agents sous peine des sanctions. Toute chose qui a pour conséquence d'entraîner, de facto, la rupture du service public » déplore le président du Sypross, André Richard Ndi Bekoung.

L'autre point qui fâche serait l'entrave à l'exercice du droit syndical. "Fait inédit à la CNSS, notre employeur a décidé d'affecter le président du syndicat le plus représentatif de l'institution dans l'un des départements les plus éloignés de la capitale où siège le syndicat; et cela juste au moment où la bataille pour la défense des intérêts des travailleurs est engagée",

a-t-il indiqué. Une démarche que de nombreux employés de la CNSS jugent dictatoriale. Accusant la direction générale de faire dans l'acharnement et le règlement de comptes. Et pour cause, soulignent ces employés, "l'administration a adressé, le lundi 10 septembre 2018, une convocation au président du Sypross pour entretien préalable au licenciement à la date du 18 septembre 2018. Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 12 septembre 2018, il reçoit copie d'une note de service N 0453/SG, lui signifiant la suspension de son salaire. Face à tout cela, les agents craignent désormais pour l'avenir de leur structure. Aussi se posent-ils, à tort ou à raison, un certain nombre de questions comme celles de savoir " comment faire confiance à un employeur qui décide de licencier 52 agents titulaires d'un CDI

(techniciennes de surface) sous prétexte de l'externalisation de l'activité, sans respecter les procédures en la matière tout en embauchant plus de 300 agents ?". Ou encore, "Si les agents n'ont aucune valeur aux yeux du Dg, Comment comprendre que de nombreux assurés, qui ont déposé leurs dossiers de demande de pension depuis 2017, ne soient toujours pas rentrés en possession de leurs droits alors que le directeur général se vante, dans le même temps, d'avoir construit, clé en main, 4 nouvelles maisons aux non-assurés CNSS, des ponts dans des quartiers sous-intégrés de Libreville et ses environs?", se demande le président du Sypross. Lequel déclare vivre désormais dans la hantise de voir, après la suspension de ses revenus mensuels, le 13e mois suspendu à tous les agents.